

1205 Le moulin Campillo

version du 22 janvier 2006

Au début de l'année 1850, l'installation des familles parties le 8 Octobre 1848 par le 1^o convoi de colons depuis le quai de Bercy à Paris, est effective. En effet, la plupart des maisons à construire par les soldats du Génie leur ont été livrées. Les défrichements des lots de terre concédés sont allés bon train. Mais les récoltes de blé et d'orge de 1849 n'ont pas été importantes si bien que l'administration militaire a dû leur prêter les semences pour l'année 1850, à charge de remboursement à la fin des moissons.

Il y a eu depuis 1848, beaucoup de décès dans la colonie décimée par les fièvres et par l'épisode cholérique de Novembre 1849. Et aussi beaucoup d'évictions de colons paresseux ou indésirables, et de renoncations définitives de découragés ou de malades qui ont regagné la métropole. Un contingent de nouveaux arrivants les remplace petit à petit, beaucoup plus expérimenté que celui du convoi qui était composé d'ouvriers parisiens ignorant tout ou à peu près des travaux agricoles. Ces nouveaux venus sont constitués cette fois de cultivateurs expérimentés, et aptes aux cultures de céréales.

Il y a aussi 47 anciens militaires de l'armée d'Afrique, démobilisés de frais, tous célibataires et bien acclimatés puisque ayant passé 7 ans en Algérie sous les drapeaux. Ils ont tous promis de contracter mariage dans les 6 premiers mois de 1850 pour pouvoir prétendre à une attribution d'une concession de terres. Mon trisaïeul paternel est l'un d'eux. Airy Marchand, ex soldat d'un régiment du train des équipages, va ainsi épouser ma trisaïeule Victoire Oudot, sœur d'Oudot Louis, colon matricule 43 du premier convoi de 1848.

Saint Cloud est alors administré par un nouvel officier directeur, le Capitaine au 12^o de ligne Jean François Xavier Bonzon, qui a succédé au capitaine Chaplain depuis Septembre 1849. Dans ses rapports mensuels à son supérieur, le colonel de Mantauban, commandant de la subdivision d'Oran, il rapporte les progrès dans le développement du village et des cultures, et évoque la construction d'un moulin pour moudre la production locale de graines de blé et d'orge qui ne va pas tarder à récompenser les efforts des familles qui travaillent sans compter depuis 18 mois. Pour l'instant les farines nécessaires à la consommation des habitants proviennent de Mostaganem et d'Oran.

En Février 1850, le Gouverneur général s'empare du dossier de construction d'usines à moudre le grain en ces termes : « Il est une question qui intéresse à un haut degré l'avenir des colonies agricoles, c'est celle de l'établissement sur leurs territoires ou dans leur voisinage, de moulins à moudre le grain. En effet d'une part le transport des grains sur les marchés pour en effectuer la vente et le retour des farines dans la colonie occasionneraient la perte d'un temps précieux pour les colons et pour leurs attelages, d'autre part les différents bénéfices cumulés par l'acheteur du grain et le vendeur de farine absorberaient une partie des produits déjà assez restreints du cultivateur »

« Il est donc essentiel que les colons puissent faire moudre presque sans dérangement et avec le moins de frais possible les grains de leur récolte. Je vous prie d'inviter les officiers directeurs et au besoin les chefs des bureaux arabes à rechercher, soit dans la limite du territoire même de la colonie, soit en dehors mais à proximité, s'il n'existe pas quelque ruisseau ou cours d'eau possédant des chutes susceptibles d'être utilisées pour l'établissement d'usines à moudre le grain ou que l'on pourrait rendre propre à cet usage au moyen de travaux de peu d'importance ».

« Chaque officier directeur de votre province devra vous adresser un rapport spécial et succinct résumant le résultat des recherches effectuées par lui à cet effet. Si ces recherches ont abouti à un résultat négatif, il devra s'entendre avec le chef du bureau arabe qui administre le territoire indigène voisin, afin que des recherches semblables soient faites par ce dernier officier. Ce sera alors celui-ci qui vous fera parvenir le rapport demandé »

Bonzon a déjà pensé en Février 1850, à utiliser l'eau des sources de Kristel en les canalisant et en établissant une chute de 8 à 10 mètres pour, grâce à une roue à aubes, actionner la meule à grains. En Novembre 1850, il écrit dans son rapport mensuel d'activité, qu'il pense à faire créer par les colons une société par actions, composée de 20 volontaires en charge du futur moulin. Il évalue l'investissement de ce projet à 6000 francs. Malheureusement pour lui, le détachement du Génie en charge de construire les infrastructures du village est déjà très occupé par ailleurs et ne saurait prendre cette nouvelle demande en charge. Et la proposition est rejetée.

Néanmoins, l'idée de construire un moulin à Saint Cloud fait son chemin parmi la population et finalement en fin d'année 1850, devant le succès de la récolte de céréales de 1850, 2 propositions d'investisseurs se font jour. Toutes d'eux concernent l'édification d'un moulin à vent, qui ne demande pas de travaux d'infrastructure préalable à son installation.

La première provient du sieur Campillo, notable local, entrepreneur prospère d'une affaire de messagerie par diligences entre Oran et Arzew, et qui jouit d'une solide réputation de sérieux auprès des colons et du Directeur de la colonie. Il propose de prendre à sa charge tous les frais de construction du moulin sur sa propre concession, sauf la fourniture du bois qu'il demande au Génie de fournir. La seconde émane du sieur Boulet, colon du Sig, qui lui, prendrait à sa charge la totalité des frais encourus contre l'octroi d'une concession située à Saint Cloud.

Le 10 Décembre 1850, le général Pélissier, Gouverneur de la Province d'Oran, alerté depuis longtemps Bonzon et de Mantauban, réalise l'urgence à donner à l'affaire. Il s'en ouvre au Gouverneur Général à Alger, le général d'Hautpoul, en ne cachant pas sa préférence pour la solution Campillo.

Le 27 Janvier 1851 d'Hautpoul, lui demande d'instruire le dossier et de choisir la meilleure solution, en argumentant son choix et Pélissier puis Montauban par lettre du 4 Février, commandent à Bonzon un rapport sur la proposition à choisir. Parallèlement Pélissier demande au colonel Tripier, directeur des Fortifications d'Oran, de faire incessamment procéder, par les services du Génie, à une étude technico-économique d'implantation à Saint Cloud d'un moulin à vent.

Bonzon, qui connaît bien son affaire, a tôt fait de répondre par la voie hiérarchique, et dès le 15 Février
« j'ai l'honneur de vous donner les renseignements touchant la question d'un moulin à vent à Saint Cloud, traitée dans mon rapport de Novembre 1850. Ce moulin est indispensable pour la colonie. A mon avis la colline située sur la partie Nord Est de la commune (NDLR : là où se trouve la concession Campillo) est le seul point convenable où cette entreprise, étant sur un terrain défriché incapable de culture et servi par les vents d'Est et d'Ouest qui soufflent seuls ici et qui offrent le plus grand avantage ».

« Quant à la construction qui regarde personnellement l'entrepreneur, je crois l'estimer justement à un chiffre de 6000 à 6500 francs comme suit, y compris la main d'œuvre : bois 1500, fer 800, meules 1000, maçonnerie 1800, voiles, objets divers et transport 1000 total 6150 francs. Le sieur Campillo offre toute la garantie possible et demande à se mettre tout de suite à l'œuvre »

« Même s'il ne peut faire autrement en fournissant les planches qu'autrement le Génie devrait procurer. Pour ces considérations et par suite du service que le sieur Campillo peut rendre à la colonie en déboursant presque totalement et à faire travailler les colons en les aidant dans tout ce qui est en son pouvoir, sans intérêt que celui du bien public, il est préférable que ce soit lui qui puisse jouir de l'avantage de cette entreprise. Veuillez mon Général, prendre la demande du sieur Campillo en considération et faire exécuter à Saint Cloud, une entreprise qui est de la plus grande importance comme utilité et comme avenir de la colonie »

Le 15 Février, Pélissier reçoit également l'étude demandée au service du Génie. C'est le capitaine du Pouët qui l'a rédigé et qui exprime ses conclusions en ces termes

1) Un moulin à vent est nécessaire à Saint Cloud :

« Pour rendre sensible l'importance de cette question, supposons que le village qui selon toutes les apparences produira en 1851, des céréales de beaucoup au-delà de ses besoins, supposons donc que ce village dépourvu de moulin doive envoyer à Oran les blés destinés à consommation et les reprendre en farine. La distance est de 25 Kms et le prix de transport d'après une adjudication récente est de 0,07 francs par cm et par quintal soit 3,50 francs par quintal aller et retour. La population de Saint Cloud étant de 850 âmes et la consommation moyenne par tête ne devant pas être inférieure à 2 quintaux en raison de ce que le village est un lieu de passage et d'étape. Il en résulte que l'absence d'un moulin pourrait grever en pure perte ce seul village de 5950 francs de dépense annuelle. 2 moulins à vent existent déjà dans le groupe des colonies agricoles de 1848 : l'un appartient au sieur Schneider, brasseur à Oran en date de 1847 et l'autre a été construit à Saint Louis au commencement de 1850 sur le budget chapitre 36 (NDLR : il s'agit du budget de la colonisation ouvert auprès du Ministre de la Guerre) et n'a pas encore fonctionné. Ces 2 moulins sont insuffisants pour les besoins des colonies soit en raison des distances de certains villages, soit en raison des quantités de grains à moudre, et l'on pense dès ce moment qu'il y a lieu d'établir un moulin à Saint Cloud qui pourrait desservir ce village et au moins partiellement Mefesour, Kléber, Fleurus, Assi ben Okba dont les distances sont de 6, 7 et 10 kms. Jusqu'à ce moment on a construit à Oran 2 sortes de moulins, le moulin à voiles latines dite à l'espagnole qui coûte 6000 francs environ et peuvent moudre de 15 à 20 quintaux en moyenne par 24 heures soient 6 à 7000 quintaux par an, et les moulins à ailes en croix appelés à la française qui sont quelquefois à 2 tournantes et qui produisent plus de travail que les moulins à l'espagnole mais coûtent beaucoup plus chers et exigent plus de vent. Dans ce pays où le vent est variable et souvent faible, le petit moulin à voile latine paraîtrait préférable, il donne plus de travail pour la même dépense et s'accorde de circonstances atmosphériques ordinaires ».

2) Il convient d'en abandonner la construction au sieur Campillo :

« doit-on construire au frais du budget le moulin ou bien convient il mieux de laisser l'industrie particulière l'entreprendre ? 2 colons se sont présentés.

21) le sieur Boules, colon au Sig offre de construire et d'exploiter à ses frais à la seule condition qu'il lui soit donné une concession à Saint Cloud

22) le sieur Campillo ancien colon, présentant toutes les garanties convenables fait la même proposition moyennant qu'il lui soit avancé des bois de construction d'une valeur de 932,80 francs. Sa demande est ci jointe et porte à la marge le détail estimatif des bois qu'il réclame à titre de subvention.

La proposition du sieur Campillo est plus avantageuse que celle du sieur Boules. En recevant une concession à Saint Cloud avec maison de 1500 francs, 2 ha défrichés 300 francs les vivres pendant 10 mois soit 600 francs, et de plus en ce moment il n'y a pas de concession vacante. En conséquence on propose de traiter avec le sieur Campillo dont les conditions seraient stipulées dans une soumission préalablement déposée ».

3) Les conditions à imposer au sieur Campillo sont:

31) il s'engage à construire de ce jour pour le 1^o Juillet 1851, un moulin à vent à Saint Cloud sur un terrain lui appartenant et à exploiter le dit moulin à ses risques et périls à dater du 1^o Juillet 1851 en faisant moudre conformément aux usages reçus et pour tous les habitants de Saint Cloud et des villages agricoles qui se présenteront.

32) la construction et l'installation de ce moulin doivent être telle qu'il moudra au moins 15 quintaux de blé par 24 heures soit 5400 quintaux par an.

33) le prix de la farine ne dépassera pas 2 francs pour le blé dur, 1,75 pour le blé tendre, 1,50 pour l'orge. Il ne dépassera pas le prix moyen payé à Oran dans les cas où ces prix seraient inférieurs à ceux indiqués ci-dessus.

34) les colons auront la faculté de payer en retour au moyen d'un prélèvement sur le grain à moudre équivalent au prix qui serait payé en argent

35) le sieur Campillo recevra en échange des engagements ci-dessus du bois de construction provenant des magasins du Génie pour une valeur de 932,80 francs.

4) Observations générales :

« on croit devoir placer à la suite du présent rapport quelques renseignements et quelques propositions relatives aux moulins déjà existants et ceux qu'il y aurait lieu d'établir dans les colonies agricoles.

41) le moulin de Sainte Léonie est un grand moulin à la française, à 2 tournantes construit en 1847 et 48. Au dire du sieur Schneider il a coûté 16000 francs plus 1200 francs pour la bluterie, total 17200 francs. Sa construction paraît être défectueuse et devoir exiger des modifications. Cependant l'une des tournantes est aujourd'hui en activité. Le prix de la mouture sont d'environ ceux indiqués ci-dessus.

42) le moulin de Saint Louis construit en 1847 qui est un petit moulin à l'espagnole non encore pourvu de bluterie. Il y a lieu de le concéder immédiatement à l'industrie privée sous la condition de compléter son installation avant le 1^o Juillet et de moudre pour les colons et les arabes à des prix inférieurs à ceux du moulin de Saint Cloud qui seront fixés d'après les offres des divers concurrents.

43) on estime qu'il conviendrait encore d'avoir à Assi bou Nif, un moulin qui pourrait desservir Mangin, Assi Ameer, Sidi Ali, et Assi ben Okba, sans nuire à celui de Saint Louis dont la distance est de 14 kms. Ce même moulin serait en même temps utile pour Sidi Chami et Sidi Marouf dans le territoire civil. Mais on pense qu'il convient à tous égards de laisser faire l'industrie privée, en se contentant de l'encourager comme à Saint Cloud par une subvention en matériaux.

44) un moulin à Saint Leu pourrait aussi avoir quelques avantages car il serait à 9 Kms de ceux d'Arzew et à 16 Kms de celui de Sainte Léonie et desservirait les villages de Damesme et de Saint Leu et les tribus arabes voisines. Il n'y a pas là un besoin bien constaté et il paraît convenable d'attendre quelque temps encore le développement de la production agricole ».

Pélissier a ajouté de sa main au rapport de du Poët, qu'il convient sous tous les rapports d'accorder au sieur Campillo l'entreprise de cette construction en lui appliquant les conditions et charges de ce rapport. Il ajoute qu'il convient de lancer au plus tôt l'instruction du moulin de Saint Louis mais il pense en même temps que le développement des centres agricoles n'est pas encore assez grand pour nécessiter l'établissement d'autres moulins à Assi bou Nif et Saint Louis.

Le 18 Février 1851, le Directeur des fortifications Tripier écrit de nouveau à Pélissier, que les bois demandés par Campillo pour construire le moulin sont disponibles dans les magasins du Génie. Il lui suggère aussi, qu'avant d'envoyer ses conclusions au Gouverneur, il invite l'Intendant Militaire d'Oran à s'entendre avec le chef du Génie pour établir un cahier des charges et des clauses à imposer à Campillo en préalable de l'autorisation de construire.

Pélissier trouve l'idée excellente et c'est le sous-intendant Daulion, de la division d'Oran, qui se voit confier en Mars, le projet de convention à établir pour l'exploitation du futur moulin. Par ailleurs Tripier demande qu'au moulin proprement dit soient adjoints un tarare pour nettoyer les graines, et une bluteuse pour séparer les issues corticales des diverses parties qui constituent les gruaux de la semoule.

L'affaire est décidément bien engagée et le sieur Daulion, en liaison avec le chef du Génie, produit promptement un projet de contrat entre Campillo et l'Etat, rédigé comme suit :

« Convention entre les soussignés, représentant actuellement le Domaine de l'Etat pour le territoire de la colonie agricole de Saint Cloud et Campillo Joseph, ancien colon de Saint Cloud, il a été convenu ce qui suit

1) le sieur Campillo s'engage à construire de ce jour au 1^o Juillet de l'année courante 1851 un moulin à vent au village de Saint Cloud sur un territoire lui appartenant et à exploiter le dit moulin, à ses risques et périls à dater du 1^o juillet 1851 en faisant moudre pour tous les habitants de Saint Cloud et des villages des colonies qui le voudront et se conformant aux usages généralement admis dans le pays.

2) la construction et l'installation de ce moulin devront être telles qu'il moudra tout au moins 15 quintaux métriques de blé pour 24 heures en moyenne soit 5400 quintaux par année. Le dit moulin devra être pourvu d'un nettoyage et d'un blutoir

3) Les prix de la mouture ne pourront excéder 2 francs par quintal pour le blé dur, 1,75 francs pour le blé tendre, et 1,5 francs pour l'orge. Ils ne devront pas non plus excéder les prix moyens qui seraient payés aux moulins à vent d'Oran dans le cas où ces prix seraient inférieurs à ceux indiqués ci-dessus.

4) les colons pourront, s'ils le préfèrent payer la somme au moyen d'un prélèvement sur le grain à moudre équivalent au prix qui seraient payés en argent.

5) le sieur Campillo recevra en échange de ses engagements des bois de construction provenant des magasins du Génie pour une valeur de 932,80 francs.

6) la présente convention ne deviendra définitive qu'après avoir eu l'approbation du Gouverneur Général. Ont signé après lecture Campion et le chef de l'administration civile des territoires militaires »

Le 15 Avril 1851, Pélissier envoie au Gouverneur Général, pour accord, ses conclusions sur l'affaire du moulin de Saint Cloud en ces termes.

« le sieur Campion a demandé l'autorisation de construire et d'exploiter pour son propre compte un moulin à vent au village de Saint Cloud. Il s'engage à moudre aux conditions qui lui seront imposées conformément aux usages reçus. Il a demandé à titre d'indemnités des bois de construction provenant des magasins du Génie pour la valeur de 933 francs. Mr le directeur des fortifications me fait connaître que cette proposition pourrait être accueillie favorablement, car il existe dans les magasins du Génie des bois au titre du budget des colonies agricoles qui restent sans emploi »

« La construction d'un moulin à vent n'est pas soumise à la permission préalable de l'administration à quelque distance qu'on l'établisse d'un lieu ou d'un chemin public. Aussi ai-je l'honneur de vous soumettre cette affaire que pour suite de la demande faite à l'effet d'obtenir un bois de construction. J'ai cru devoir toutefois dans l'intérêt e la population imposer à Mr Campillo quelques conditions. A cet effet j'ai fait établir un compromis que j'ai l'honneur de vous adresser en copie. Je vous adresse également un rapport du capitaine du Génie qui vous mettra à même d'apprécier l'utilité réelle de cette construction. Aussi ai-je l'honneur de vous prier de vouloir bien autoriser le service du Génie à mettre à la disposition du sieur Campillo les bois demandés »

Et le 8 Mai, c'est-à-dire moins de 2 mois avant la date de mise en service du moulin exigée par le contrat, le Gouverneur Général donne son feu vert en approuvant la totalité du projet de construction du moulin et la remise à Campillo des bois du Génie nécessaires à son implantation. Ce Gouverneur Général n'est autre que Pélissier lui-même, qui assure en effet depuis ce même jour l'intérim de cette charge au départ de d'Hautpoul et en attendant l'arrivée du Général Randon.

Le contrat est aussitôt signé par Campillo et la haute administration militaire. Les choses se précipitent alors. Bonzon, suit l'avancement de cette construction de près. Campillo a tout préparé de longue date. Il a commandé les matériaux de construction à Oran, les voiles, les cordages et aussi 2 meules de grés. Ses maçons espagnols s'activent dans le laps de temps réduit qui est le leur, à établir les fondations et les murs. Les bois de construction sont livrés en temps et en heure par le capitaine du Génie Duperret. Et le 1^o Juillet 1851, le moulin Campillo délivre ses premiers quintaux de blé, au grand soulagement de tous les protagonistes.

En Août de cette même année, une affaire de fraude de farines est éventée par la Gendarmerie de Saint Cloud. Un apprenti meunier de 14 ans a été surpris à échanger des farines de bonne qualité, issues du moulin, contre d'autres de qualité bien moindre. Sa manoeuvre s'est produite à l'insu de Campillo, lorsque celui-ci était absent du village. Le coupable inculpé par le Juge de Paix de Saint Cloud, établi sur place depuis Janvier 1851, se voit déféré au Parquet d'Oran.

Le moulin Campillo va fonctionner jusqu'en 1883. A cette date il sera dépassé, en production et en qualité de farine, par une nouvelle installation dont les meules seront actionnées à la vapeur. Son propriétaire, le sieur Lanoë, ancien sous officier meunier d'Oran, devra d'abord augmenter la puissance de sa machine à vapeur en 1885, puis, faute de place, construire un autre moulin encore plus puissant des 1890, sur la route vers Mostaganem.

Le moulin Campillo, restauré par la suite, demeurera pendant longtemps comme un témoin du travail des hommes de Saint Cloud en ces temps héroïques des débuts de la colonisation de l'Oranie.

Sources CAOM sur Saint Cloud

Série F80, 1306, 1318, 1330

Série M Oran 1M/8 et 1M/22 Généralités Saint Cloud

Série ALG, Oran, M, 2M/159 villages de colonisation, Saint Cloud

Série ALG, GGA, Y, 1Y/315, cartes et plans

Série ALG, GGA, S, 1S/18, instruction publique et beaux arts

Série ALG, Oran, U, 1U/17 cultes

Série ALG, GGA, 1L105, 25L179, 25L311 villages de colonisation

Série ALG, Oran, G 107MIOM/66 population

Série ALG, Oran, E, E87, listes électorales

Fontenilles 1896, Saint Cloud colonie agricole.